Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_009_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 12 février 2026

Délibération DB-009-2026

Objet : Personnel - Modification tableau des effectifs de droit privé

L'an 2026 le 12 février à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan KERDRAON.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Jean-Marc LABBE.

MEMBRES PRESENTS

Ronan KERDRAON, Sylvie GUIGNARD, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Rémy MOULIN, Blandine CLAESSENS, Pascal PRIDO, Denis HAMAYON, Thibaut GUIGNARD, Jean-Marc LABBE, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Arnaud BANIEL, David BELLEGUIC, Bruno BEUZIT, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Mickaël COSSON, Morgane CREISMEAS, Bernard CROGUENNEC, Patrice DARCHE, Rachid DYDA, Pascale GALLERNE, Damien GASPAILLARD, Annie GUENNOU, André GUYOT, Michelle HAICAULT, Martine HUBERT, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Eliane LALANDEC DAVOINE, Nadia LAPORTE, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Yannick LE CAM, Maxime LE CRONC, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Hugues LESAGE, Monique LUCAS, Laurence MAHE, Catherine MARCHESIN, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Christine ORAIN-GROVALET, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Maryline PREVOST, Christian RANNO, Roland RAOULT, Alain RAULT, Catherine RIVIERE, Valérie ROOS, Marcel SERANDOUR, Annie SIMON, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Thierry STIEFVATER

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Vincent ALLENO pouvoir à Nicole OGER, Loïc RAOULT pouvoir à Hugues LESAGE, Cigdem AKTAS pouvoir à Yannick LE CAM, Joël BATARD pouvoir à Sylvie GUIGNARD, Brigitte DEMEURANT COSTARD pouvoir à Arnaud BANIEL, Stéphane FAVRAIS pouvoir à Thibaut LE HINGRAT, Claudine HATREL--GUILLOU pouvoir à Patricia BRIAND-FALLER, Françoise HURSON pouvoir à Catherine RIVIERE, Stéphane L'HER pouvoir à Thierry STIEFVATER, Maryse PINEL pouvoir à Thibaut GUIGNARD, Corentin POILBOUT pouvoir à Valérie ROOS,

MEMBRES ABSENTS

Richard HAAS, Guillaume HAMON, Laure MITNIK

Nombre de conseillers en exercice : 80
Nombre de présents : 66
Nombre de votants : 77

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_009_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 12 février 2026

Délibération DB-009-2026

Rapporteur : Monsieur Ronan KERDRAON

Objet : Personnel - Modification tableau des effectifs de droit privé

EXPOSE DES MOTIFS

Les établissements publics peuvent employer des salariés sous contrat de droit privé.

Dans le cas où l'employeur est une personne morale de droit public participant à une mission de service public à caractère industriel et commercial, l'ensemble des salariés est réputé relever du droit privé.

Les salariés sont recrutés soit pour une durée déterminée ou indéterminée (CDD ou CDI).

L'objectif de cette délibération est de mettre à jour les postes de droit privé au sein de Saint-Brieuc Armor Agglomération, ainsi que le prévoit les articles L.2313-1 et R.2313-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ce référencement se compose de la façon suivante :

Budget	Classification	CDD	CDI
Assainissement	Groupe 2	3	12
	Groupe 3		11
	Groupe 4		12
	Groupe 5		9
	Groupe 6		3
	Groupe 7		1
Eau	Groupe 2	2	15
	Groupe 3		4
	Groupe 4		5
	Groupe 5		13
	Groupe 6		2
Budget	Classification	CDD	CDI
Golf		1	9
Pôle nautique			8

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_009_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2313-1et R2313-1,

VU le code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1 ;

VU le tableau des effectifs présenté ;

VU l'avis de la Commission Administration et Finances en date du 3 février 2026 ;

Le bureau statutaire saisi en date du 29 janvier 2026 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

ADOPTE le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1er mars 2026.

APPROUVE le tableau des effectifs de droit privé ci-dessus.

DIT que la dépense ou la recette sera imputée à l'article 12 du budget principal et supplémentaire de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 66	Pouvoirs : 11	Total : 77	Exprimés : 77
Voix Pour : 77	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 12 février 2026

Le secrétaire de séance

Jean-Marc LABBE

Président,

Ronan KERDRAON